



ACTIVITÉ ET CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2008

Résultats définitifs

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus de l'ensemble de l'économie hors agriculture et hors emplois publics, 84,3 % des salariés travaillent à temps complet au premier trimestre 2008. Pour 10,2 % d'entre eux, le temps de travail est décompté sous la forme d'un forfait en jours et la durée hebdomadaire collective moyenne du travail des autres est de 35,6 heures. 15,7 % des salariés travaillent à temps partiel.

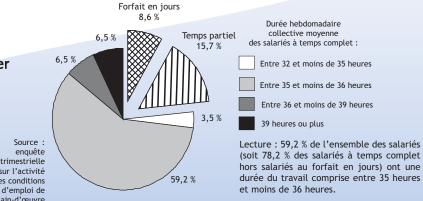
Dans ces mêmes entreprises, l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) croît de 1,1 % au premier trimestre 2008, soit de 2,7 % sur un an.

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) y progresse de 1,0 % au cours du trimestre et de 2,9 % sur un an. À titre de comparaison, l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages trimestrielle sur l'activité et hors tabac) progresse de 0,9 % et les conditions au cours du trimestre et de 3,1 % entre mars 2007 et mars 2008 (1).

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus de l'ensemble de l'économie hors agriculture et hors emplois publics, 84,3 % des salariés travaillent à temps complet fin mars 2008. Pour 10,2 % d'entre eux (soit 8,6 % de l'ensemble des salariés), le temps de travail est décompté sous la forme d'un forfait en jours (graphique 1).

Hors salariés sous le régime du forfait en jours, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet s'établit à 35,6 heures à la fin du premier trimestre 2008 (graphique 2). Au 31 mars 2008, 82,8 % des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus (hors forfait en jours) ont une durée de travail hebdomadaire de moins de 36 heures et 8,6 % des salariés ont une durée de travail de 39 heures ou plus (tableau 1).

Graphique 1 Répartition des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus, selon la durée du travail au 1er trimestre 2008



(1) C'est l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages qui est retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les décisions de relèvement du SMIC sont, quant à elles, fonction:

(ACEMO).

- d'une part, de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers ;
- et, d'autre part, de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier. Celui-ci progresse de 0,9 % sur le premier trimestre 2008 et de 3,0 % de mars 2007 à mars 2008.



DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

Tableau 1 Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés, par taille d'entreprise au 1° trimestre 2008

			riés à temps cor ir tranche de du	Durée moyenne	Proportion de salariés	Proportion de salariés	
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 39 heures	39 heures ou plus	en fin de trimestre (en heures)	au forfait en jours* (en %)	à temps partiel (en %)
Ensemble (10 salariés ou plus)	4,6	78,2	8,6	8,6	35,6	10,2	15,7
10 à 19 salariés	0,5	60,0	6,5	33,0	36,7	2,2	18,4
20 à 49 salariés	0,7	70,0	11,3	18,0	36,2	4,7	16,2
50 à 99 salariés	2,0	75,6	13,6	8,8	35,8	7,4	15,1
100 à 249 salariés	4,2	79,1	10,8	5,9	35,6	10,1	12,5
250 à 499 salariés	6,3	80,6	8,9	4,2	35,4	12,6	13,1
500 salariés ou plus	7.2	84.9	6.5	1,4	35.1	14.0	16.4

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares

(*) Il s'agit du nombre de salariés au forfait en jours rapporté au nombre de salariés à temps complet.

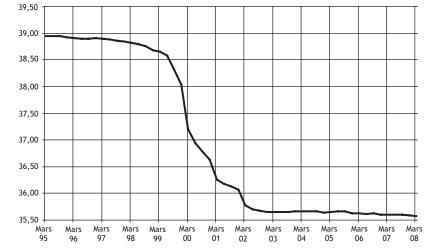
C'est dans les secteurs des transports, de la construction et des services aux particuliers que la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est la plus élevée : elle y dépasse 36 heures par semaine (tableau 2).

Fin mars 2008, pour 10,2 % des salariés à temps complet (soit 8,6 % de l'ensemble des salariés), le temps de travail est décompté sous forme d'un forfait en jours. Les secteurs qui recourent le plus au forfait en jours sont les activités

financières (22,8 %), les industries des biens d'équipement (19,0 %), et l'automobile (14,3 %) (tableau 2).

Ce trimestre, 15,7 % des salariés des secteurs concurrentiels, hors agriculture, travaillent à temps

Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus



enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares

Source :

Tableau 2 Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet et proportion de salariés au forfait en jours, par secteur d'activité au 1er trimestre 2008

		artition des sala fait en jours) pa	Durée moyenne	Proportion de salariés		
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 39 heures	39 heures ou plus	en fin de trimestre (en heures)	au forfait en jours * (en %)
Ensemble (10 salariés ou plus)	4,6	78,2	8,6	8,6	35,6	10,2
EB : Ind. agricoles et alimentaires	5,6	84,4	5,0	5,0	35,2	5,7
EC : Ind. des biens de consommation	6,9	79,8	7,9	5,4	35,3	11,1
ED : Ind. automobile	15,0	74,8	8,4	1,8	35,1	14,3
EE : Ind. des biens d'équipement	7,6	65,8	19,2	7,4	35,6	19,0
EF : Ind. des biens intermédiaires	11,1	71,2	10,0	7,7	35,4	9,1
EG : Énergie	11,4	88,2	0,4	0,0	34,9	5,5
EH : Construction	0,3	59,4	17,5	22,8	36,3	5,4
EJ : Commerce	1,1	76,8	14,6	7,5	35,6	10,1
EK: Transports	3,0	74,7	2,8	19,5	36,5	3,5
EL : Activités financières	12,7	83,5	2,8	1,0	35,0	22,8
EM : Activités immobilières	9,0	79,4	2,6	9,0	35,3	8,4
EN: Services aux entreprises	1,5	89,4	6,1	3,0	35,3	13,7
EP: Services aux particuliers	6,2	64,4	3,6	25,8	36,3	4,6
EQ : Éducation, santé, action sociale	1,8	94,5	1,7	2,0	35,1	2,9

Source: enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

^(*) Il s'agit du nombre de salariés au forfait en jours rapporté au nombre de salariés à temps complet.

partiel. Les secteurs où les salariés à temps partiel sont les plus nombreux sont les services aux particuliers (31,5 %), l'éducation, santé, action sociale (30,1 %), puis les services aux entreprises (22,7 %) et le commerce (19,3 %) (tableau 3).

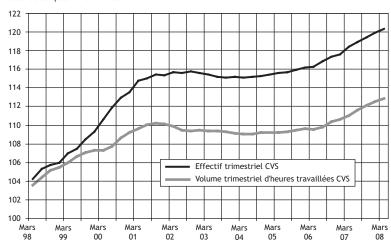
Le volume d'heures travaillées (2) - dont le calcul inclut les entreprises de moins de 10 salariés et les salariés à temps partiel - augmente de 0,3 % ce trimestre (graphique 3).

Fin mars 2008, 6,7 % des salariés sont titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD). Cette proportion varie avec la taille de l'entreprise: 7,9 % des salariés d'une entreprise de 10 à 19 salariés sont titulaires de ce type de contrat

contre 6,3 % des salariés d'une entreprise de 500 salariés ou plus (tableau 4). Le recours aux contrats à durée déterminée varie selon les secteurs d'activité : les secteurs de l'énergie et de l'automobile emploient peu de CDD (respectivement 1,9 % et 2,7 %) contrairement à ceux des services aux particuliers (12,7 %) et de l'éducation, santé, action sociale (10,8 %) (tableau 5).

Graphique 3 Évolution de l'emploi salarié et du volume d'heures travaillées

Base 100 au quatrième trimestre 1994



enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

Source :

Note : le volume d'heures travaillées et l'emploi trimestriel sont estimés sur l'ensemble des entreprises (de toutes tailles) des secteurs principalement marchands (EB-EP).

Tableau 3 Proportion de salariés à temps partiel, par secteur d'activité (en %)

	1er trim. 2006	2 ^{ème} trim. 2006	3 ^{ème} trim. 2006	4 ^{ème} trim. 2006	1er trim. 2007	2 ^{ème} trim. 2007	3 ^{ème} trim. 2007	4 ^{ème} trim. 2007	1er trim. 2008
Ensemble (10 salariés ou plus)	15,3	15,4	15,0	15,4	15,7	15,8	15,4	15,7	15,7
EB : Ind. agricoles et alimentaires	6,8	6,9	6,5	6,6	6,4	6,3	6,0	6,3	6,5
EC : Ind. des biens de consommation	8,0	8,1	7,9	8,4	8,5	8,2	8,5	8,6	8,6
ED : Ind. automobile	2,6	2,7	2,9	2,7	2,8	2,9	3,0	3,1	3,2
EE : Ind. des biens d'équipement	4,1	4,1	4,0	4,0	4,1	4,0	3,9	4,0	4,0
EF : Ind. des biens intermédiaires	4,5	4,4	4,4	4,5	4,3	4,4	4,2	4,1	4,2
EG : Énergie	14,8	14,7	14,4	13,3	13,2	12,9	12,5	12,7	13,0
EH : Construction	3,1	3,3	3,0	3,5	3,5	3,3	3,3	3,4	3,4
EJ : Commerce	19,1	19,6	18,9	19,5	19,3	19,7	18,9	19,5	19,3
EK : Transports	8,1	8,3	8,2	8,5	8,6	8,6	8,4	8,4	8,3
EL : Activités financières	12,0	12,0	11,8	11,9	12,0	11,8	11,9	12,0	12,0
EM : Activités immobilières	12,6	12,5	12,5	13,1	13,2	12,8	12,3	11,3	11,4
EN: Services aux entreprises	22,4	22,2	21,2	21,8	23,1	23,2	22,9	22,9	22,7
EP: Services aux particuliers	31,5	31,2	31,4	31,1	31,4	31,2	30,7	31,1	31,5
EQ : Éducation, santé, action sociale	30,7	30,8	30,4	30,4	30,7	30,6	30,4	30,1	30,1

Source: enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO).

Tableau 4 Proportion de salariés en contrat à durée déterminée, par taille d'entreprise (en %)

	1° trim. 2006	2 ^{ème} trim. 2006	3 ^{ème} trim. 2006	4 ^{ème} trim. 2006	1er trim. 2007	2 ^{ème} trim. 2007	3 ^{ème} trim. 2007	4 ^{ème} trim. 2007	1er trim. 2008
Ensemble (10 salariés ou plus)	6,2	7,0	6,8	6,6	6,5	7,2	6,8	6,9	6,7
10 à 19 salariés	7,6	8,5	8,3	7,5	7,9	8,4	8,1	7,2	7,9
20 à 49 salariés	7,5	8,0	7,9	7,9	8,1	8,5	7,8	7,3	7,4
50 à 99 salariés	7,6	8,1	8,0	7,6	7,7	8,3	7,8	7,2	7,4
100 à 249 salariés	6,6	7,3	6,9	6,5	6,6	7,2	7,0	6,4	6,5
250 à 499 salariés	6,1	6,9	6,5	6,2	6,3	7,0	6,6	6,4	6,2
500 salariés ou plus	5,0	6,0	5,7	5,9	5,5	6,3	5,8	6,8	6,3

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

⁽²⁾ Le volume actuellement calculé se cale sur les déclarations des entreprises relatives à l'horaire collectif de travail. Il ne comprend donc pas les heures supplémentaires sauf celles (heures supplémentaires dites structurelles) dont les entreprises peuvent tenir compte pour déclarer leur durée collective.

Tableau 5 Proportion de salariés en contrat à durée déterminée, par secteur d'activité (en %)

	1er trim. 2006	2 ^{ème} trim. 2006	3 ^{ème} trim. 2006	4 ^{ème} trim. 2006	1er trim. 2007	2 ^{ème} trim. 2007	3 ^{ème} trim. 2007	4 ^{ème} trim. 2007	1er trim. 2008
Ensemble (10 salariés ou plus)	6,2	7,0	6,8	6,6	6,5	7,2	6,8	6,9	6,7
EB : Ind. agricoles et alimentaires	6,1	7,4	7,9	6,3	5,9	7,5	7,9	6,4	6,4
EC : Ind. des biens de consommation	4,4	5,0	4,9	4,6	5,0	5,3	5,1	4,5	4,9
ED : Ind. automobile	2,5	2,7	2,3	2,3	2,4	2,5	2,5	2,5	2,7
EE : Ind. des biens d'équipement	3,3	3,4	3,3	3,1	3,3	3,6	3,5	3,2	3,6
EF : Ind. des biens intermédiaires	3,2	3,8	3,5	3,4	3,5	4,0	3,7	3,3	3,5
EG: Énergie	1,9	2,0	1,7	2,0	2,0	2,1	2,0	2,1	1,9
EH: Construction	4,5	4,9	5,2	4,6	4,9	5,2	5,3	4,8	5,1
EJ: Commerce	6,6	8,3	7,1	7,8	6,9	8,4	7,0	7,8	6,9
EK: Transports	4,5	4,9	4,6	4,9	5,1	5,3	4,8	4,7	4,7
EL : Activités financières	4,0	4,3	4,1	4,2	4,1	4,4	4,2	4,3	4,2
EM : Activités immobilières	5,4	5,5	5,3	5,1	4,9	5,0	5,2	5,2	5,0
EN: Services aux entreprises	7,1	7,8	8,2	7,6	7,3	7,8	8,0	8,7	8,5
EP : Services aux particuliers	12,8	14,7	13,3	13,0	13,4	15,0	13,3	12,4	12,7
EO : Éducation, santé, action sociale	10.5	11.2	11.0	10.6	11.2	11.3	10.5	10.7	10.8

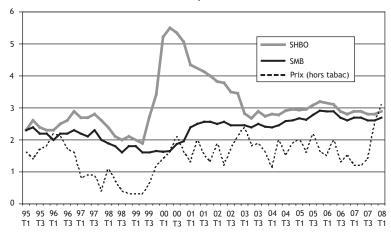
Source: enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO),

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 1,1 % au cours du premier trimestre 2008. Le SMB augmente de 1,5 % dans la construction, 1,3 % dans l'industrie et 0,9 % dans le tertiaire (tableau 6).

Sur un an, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a augmenté de 2,7 %, ce qui représente une perte de pouvoir d'achat de -0,4 point (graphique 4). Parmi les grands secteurs d'activité, seule la construction enregistre un gain de pouvoir d'achat de +0,1 point. La perte de pouvoir d'achat est plus importante dans le tertiaire (-0,5 point) que dans l'industrie (-0,2 point) (graphique 5).

Par catégorie socioprofessionnelle, la progression du salaire mensuel de base au cours du premier trimestre 2008 est plus importante pour les cadres et les professions intermédiaires (respectivement +1,3 % et +1,2 %) que pour les ouvriers et les employés

Graphique 4 Glissement annuel des salaires et des prix à la consommation



Sources : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares; Insee.

> (respectivement +1,0% et +0,8%) (tableau 6).

L'évolution annuelle du SMB varie peu selon les différentes catégories socioprofessionnelles: +2,8 % pour les ouvriers et les professions intermédiaires, +2,7 % pour les employés et +2,6 % pour les cadres (graphique 6).

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) croît de 1,0 % au cours du premier trimestre 2008. Il progresse de +1,4 % dans la construction, de +1,1 % dans l'industrie et de +0,8 % dans le tertiaire (tableau 7). Sur un an, le SHBO augmente de 2,9 %.

Nathalie Dubreu (Dares).

Tableau 6 Indice des salaires mensuels de base (SMB), par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité

		Variatio	ons trimestrielle:	s (en %)		Variation
	1er trim. 2007	2 ^{ème} trim. 2007	3 ^{ème} trim. 2007	4 ^{ème} trim. 2007	1er trim. 2008	annuelle (en %)
ENSEMBLE EB à ER (10 salariés ou plus)	0,9	0,6	0,7	0,3	1,1	2,7
EB à EG : Industrie de transformation, n. c. la construction	1.0	0.7	0.6	0.2	1.2	2.0
EH : Construction	1,0 1,4	0,7 0,7	0,6 0,5	0,3	1,3 1,5	2,9 3,2
EJ : Commerce	0,9	0,7	0,5	0,4		2,7
EN : Services aux entreprises	0,9	0,6	1,1	0,3	1,1 0,8	2,7
EP : Services aux particuliers	0,6	0,6	0,8	0,3	0,6	2,5
EJ à ER : Tertiaire	,	-		· '		
EJ a ER : Tertialre	0,9	0,6	0,8	0,3	0,9	2,6
DUVRIERS	0,9	0,6	0,9	0,3	1,0	2,8
EB à EG : Industrie de transformation,	0.0	0.6	0.7	0.3	4.4	2.0
n. c. la construction	0,9	0,6	0,7	0,3	1,1	2,8
EH : Construction	1,3	0,7	0,6	0,4	1,4	3,2
EJ : Commerce	0,9	0,6	0,9	0,3	1,2	3,0
EN : Services aux entreprises	0,4	0,3	1,8	0,2	0,4	2,8
EP : Services aux particuliers	0,5	0,6	1,1	0,4	0,5	2,6
EJ à ER : Tertiaire	0,8	0,5	1,1	0,3	0,8	2,7
EMPLOYÉS	0,8	0,6	0,8	0,4	0,8	2,7
EB à EG : Industrie de transformation,						
n. c. la construction	1,0	0,5	0,6	0,3	1,2	2,7
EH: Construction	1,4	0,5	0,4	0,3	1,5	2,8
EJ : Commerce	0,8	0,6	0,8	0,4	0,9	2,8
EN: Services aux entreprises	0,7	0,6	1,0	0,4	0,6	2,7
EP: Services aux particuliers	0,6	0,6	0,9	0,4	0,6	2,6
EJ à ER : Tertiaire	0,8	0,6	0,9	0,4	0,8	2,7
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	1,0	0,6	0,6	0,3	1,2	2,8
EB à EG : Industrie de transformation,	4.4	0.7	0.4	0.3	4.7	2.4
n. c. la construction	1,1	0,7	0,4	0,3	1,7	3,1
EH : Construction	1,6	0,7	0,4	0,4	1,8	3,3
J : Commerce	0,9	0,7	0,5	0,3	1,1	2,6
EN : Services aux entreprises	0,9	0,5	1,2	0,3	0,9	2,9
EP : Services aux particuliers	0,8	0,6	0,6	0,5	0,6	2,2
EJ à ER : Tertiaire	0,9	0,5	0,7	0,3	1,0	2,6
CADRES	1,2	0,6	0,4	0,3	1,3	2,6
EB à EG : Industrie de transformation, n. c. la construction	1,2	0,7	0,4	0,2	1,4	2,8
EH : Construction	1,7	0,7	0,4	0,2	2,0	3,1
EJ : Commerce	1,7	-		0,3		2,4
		0,5	0,3		1,3	
EN : Services aux entreprises EP : Services aux particuliers	1,3 0,7	0,6 0,4	0,5	0,3	1,2	2,6 1,9
EJ à ER : Tertiaire	1,1	0,4	0,4 0,4	0,3	0,8 1,2	2,6

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

L'enquête trimestrielle ACEMO porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture et hors emplois publics). Les résultats présentés sont établis à partir des 24 500 questionnaires exploitables reçus au 17 juin 2008.

Les résultats provisoires relatifs au deuxième trimestre 2008 seront publiés le 14 août 2008.

Des résultats plus détaillés issus de cette enquête sont disponibles sur le site Internet du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité : www.travail.gouv.fr, dans la rubrique « Statistiques », items Durée du travail, Salaires et épargne salariale, Emploi.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43 Réponse à la demande : 01.44.38.23.89

e-mail: dares.communication@dares.travail.gouv.fr Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

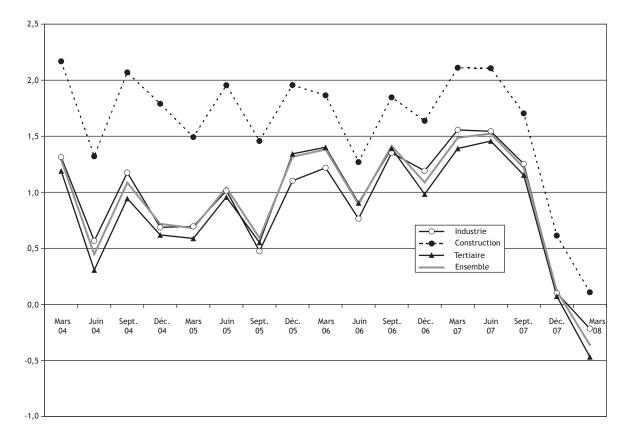
Abonnements: dares.communication@dares.travail.gouv.fr Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. Dépôt légal : à parution

Numéro de commission paritaire : 3124 AD.

ISSN 1253 - 1545.

Graphique 5 Glissement annuel du pouvoir d'achat du SMB par secteur d'activité (hors tabac)

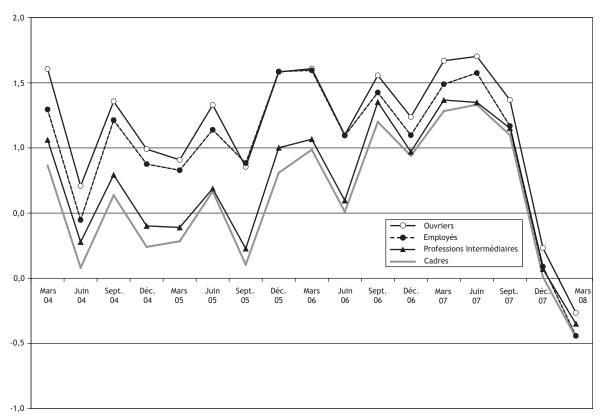
En pourcentage



Sources : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares; Insee.

Graphique 6 Glissement annuel du pouvoir d'achat du SMB par catégorie socioprofessionnelle (hors tabac)

En pourcentage



Sources : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares; Insee.

Tableau 7 Indice des salaires horaires de base des ouvriers (SHBO) par secteur d'activité

		Variations trimestrielles (en %)								
	1er trim. 2007	2 ^{ème} trim. 2007	3 ^{ème} trim. 2007	4 ^{ème} trim. 2007	1er trim. 2008	annuelle (en %)				
insemble EB à ER (10 salariés ou plus)	0,9	0,6	0,9	0,3	1,0	2,9				
B: Industries agricoles et alimentaires (B0)	0,7	0,7	0,9	0,3	0,8	2,7				
C: Industrie des biens de consommation (C1 à C4)	0,8	0,5	0,7	0,3	1,0	2,6				
C1 : Habillement, cuir	0,8	0,4	1,1	0,2	0,9	2,7				
C2 : Édition, imprimerie, reproduction	0,4	0,4	0,6	0,4	0,7	2,0				
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien	1,7	0,7	0,3	0,2	1,7	2,9				
C4 : Industries des équipements du foyer	0,8	0,6	0,8	0,4	0,9	2,7				
D: Industrie automobile (D0)	1,2	0,8	0,4	0,3	1,6	3,1				
EE : Industries des biens d'équipement (E1 à E3)	1,1	0,8	0,6	0,4	1,1	2,9				
E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire .	1,0	1,1	0,8	0,3	1,0	3,2				
E2 : Industries des équipements mécaniques	1,0	0,7	0,6	0,5	1,1	2,8				
E3 : Ind. des équipements électriques et électroniques	1,3	0,7	0,5	0,2	1,1	2,6				
F: Industries des biens intermédiaires (F1 à F6)	1,0	0,6	0,8	0,3	1,1	3,0				
F1 : Industries des produits minéraux	1,3	0,4	0,6	0,3	1,1	2,4				
F2 : Industrie textile	0,6	0,4	1,0	0,4	0,7	2,5				
F3 : Industries du bois et du papier	0,7	0,6	1,0	0,3	0,9	2,9				
F4 : Chimie, caoutchouc, plastiques	0,9	0,8	0,9	0,3	1,2	3,3				
F5 : Métallurgie et transformation des métaux	1,0	0,6	0,7	0,4	1,4	3,2				
F6 : Ind. des composants électriques et électroniques.	1,0	0,6	0,8	0,3	0,9	2,7				
G : Énergie (G1 et G2)	1,1	0,5	0,3	0,2	1,9	3,0				
G1 : Production de combustibles et de carburants	(*)									
G2 : Eau, gaz, électricité	1,1	0,5	0,3	0,2	1,8	2,9				
H: Construction (H0)	1,4	0,8	0,6	0,5	1,4	3,3				
J : Commerce (J1 à J3)	0,9	0,6	0,9	0,3	1,2	3,0				
J1 : Commerce et réparation automobile	0,9	0,7	0,5	0,4	1,3	2,9				
J2 : Commerce de gros, intermédiaires	1,1	0,5	0,8	0,3	1,3	2,9				
J3 : Commerce de détail, réparations	0,5	0,6	1,3	0,3	0,9	3,2				
K : Transports (K0)	1,1	0,6	0,5	0,4	1,0	2,6				
L : Activités financières (L0)	(*)									
M : Activités immobilières (MO)	1,3	0,3	0,5	0,3	1,2	2,4				
N : Services aux entreprises (N1 à N4)	0,4	0,4	1,8	0,2	0,4	2,8				
N1 : Postes et télécommunications	0,8	0,1	0,1	0,4	2,3	3,0				
N2 : Conseils et assistance	0,5	0,2	0,9	0,4	0,6	2,2				
N3 : Services opérationnels	0,3	0,4	2,0	0,1	0,3	2,9				
N4 : Recherche et développement	(*)									
P: Services aux particuliers (P1 à P3)	0,6	0,7	1,1	0,4	0,5	2,6				
P1 : Hôtels et restaurants	0,5	0,7	1,2	0,4	0,4	2,8				
P2 : Activités récréatives, culturelles et sportives	1,0	0,7	0,5	0,4	0,6	2,1				
P3 : Services personnels et domestiques	0,2	0,5	1,2	0,3	0,5	2,5				
Q : Éducation, santé, action sociale (Q1 et Q2)	0,7	0,6	0,6	0,3	0,4	1,8				
Q1 : Éducation	(*)									
Q2 : Santé, action sociale	0,6	0,6	0,6	0,2	0,3	1,8				
Regroupements particuliers										
nd. de transformation, n. c. la construction (EB à EG)	0,9	0,7	0,7	0,3	1,1	2,9				
,	- , -	1 ''	'''	.,.	,					

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Dares.

^(*) Données non significatives en raison du faible nombre d'ouvriers dans ce secteur d'activité.